

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 avril 2024

Séance plénière du 15 avril 2024

Le CESER se réunira en séance plénière dans l'hémicycle Jean Zay de l'Hôtel régional, **le lundi 15 avril 2024 de 9h20 à 17h00.**

Il rendra quatre avis en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :

- **Economie de proximité** : le rapport soumis pour avis au CESER expose la stratégie et les outils de l'Exécutif régional pour maintenir et redynamiser les activités et services de proximité commerciaux. Le CESER appuie le rapport sur sa volonté de plus grande proximité avec les territoires mais formule cependant quelques points de vigilance. Le CESER regrette que l'articulation de cette politique régionale d'économie de proximité ne marque pas plus de complémentarité avec celle menée par l'État, notamment dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces multi-services dans des communes rurales ou encore dans le cadre des zones de revitalisation rurale.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel MARDON

- **SRADDET Zan et logistique** : la Région soumet pour avis au CESER le projet de SRADDET modifié dont l'objectif est de fixer une diminution de 50 % de la consommation de foncier d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050. Même s'il n'est pas encore en mesure de s'exprimer sur les 7 projets provisoirement retenus, il émet tout de même quelques réserves concernant le projet de l'A154, en se référant à une de ses contributions passées. Le CESER salue la qualité du travail et l'esprit de concertation qui a prévalu dans cette procédure de modification du SRADDET, associant tous les acteurs du territoire dans l'objectif de sobriété de la consommation d'espace et approuve la création d'une clause de revoyure à horizon 2027 qui permettra d'entretenir le dialogue avec tous les acteurs.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER

- **Plan régional des mobilités à vélo** : l'acte II du plan régional des mobilités à vélo 2024-2027, présenté pour avis au CESER, prévoit de tripler la part modale du vélo en la passant de 3 à 9 % en Centre-Val de Loire, ce qui est extrêmement ambitieux. Le CESER salue les avancées réalisées par ce nouveau plan régional, davantage orienté vélo du quotidien. Il appelle la Région à être vigilante sur plusieurs points, dont certains sont aisément solutionnables et rappelle que le développement du vélo doit être pensé pour l'intermodalité (infrastructures, stationnement, emport, simplicité de réservation, ...). Enfin, le CESER regrette que les personnes en situation de handicap soient les grandes oubliées de ce plan.

Rapporteur : Monsieur Vincent DEGEORGE

- **Nouvel acte de l'aménagement culturel du territoire** : le rapport présenté s'attache à la refonte de l'outil PACT (Projet d'Aménagement Culturel de Territoire) et fait suite à la feuille de route adoptée en juin 2022 dont l'objet était d'organiser et d'articuler clairement l'intervention régionale en termes d'aménagement culturel du territoire. Malgré quelques points de vigilance, le CESER soutient la démarche du rapport qui propose une nouvelle déclinaison du PACT, plus simple et plus lisible, permettant d'en faciliter l'accès notamment en termes d'ingénierie et de l'inscrire dans une politique régionale plus globale.

Rapporteuse : Madame Carole BARREAU

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41 / 07.64.88.35.23

sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr